L'IMPASSE

Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, et M. l'abbé Gayraud, député, ont dit hier leur pensée sur la situation actuelle : elle est que, par la faute du gouvernement français, nous sommes dans une impasse : le gouvernement français ouvrirait l'issue libératrice en accordant au Saint-Siège les garanties certaines et légales qu'il réclame. Le voudra-t-il? Le pourra-t-il même avec le Parlement actuel? Le député de Brest ne le croit pas. Que faire alors? Travailler à la conquête du droit commun, répond Mgr l'archevêque de Besançon, sinon c'est la guerre religieuse déchaînée et fatalement la persécution.

M. l'abbé Gayraud laisse à l'épiscopat le soin de dicter leur conduite aux catholiques et se contente de préconiser la préparation active des élections de 1910.

C'est à l'un des rédacteurs de l'*Echo de Paris* que Mgr Fulbert Petit a confié ses déclarations :

Tout d'abord, il nous est désormais impossible de tenter la réorganisation du culte par la constitution d'associations cultuelles. Toutes sont repoussées par Rome : les cultuelles légales ont été condamnées; les cultuelles canoniques et légales, dont j'étais l'auteur, ont été rejetées; l'association diocésaine, créée par Mgr Lacroix, n'est que tolérée, et encore, à la condition que les biens ecclésiastiques ne pourront pas lui être dévolus, et qu'elle n'aura d'autre but que de veiller à la subsistance des prêtres.

Il n'y a qu'un moyen. Il faut que nous nous tenions sur le terrain du droit commun. Le sort de l'Eglise, aujourd'hui, est renfermé dans cet unique domaine. Il s'agit d'obtenir pour les catholiques le droit de citoyens. Nous devons pouvoir user aussi bien que tous les autres Français de la loi de 1901. Le gouvernement n'a cessé de répéter que la loi de 1905 nous accordait des privilèges. Il est, en vérité, extraordinaire qu'un refus des faveurs, de notre part, nous fasse exclure du droit commun. Si nous ne l'obtenons pas, la guerre religieuse est inévitable.

Après avoir rappelé que le Saint-Siège ne tolérerait aucune espèce d'associations cultuelles tant que la hiérarchie n'y serait pas respectée et la propriété ecclésiastique sauvegardée, Mgr l'archevêque de Besançon met le gouvernement dans la nécessité de choisir entre deux partis : ou bien, chose qui devrait être facile, nous accorder le droit commun, ou bien, quoiqu'on ait l'air d'y répugner, en venir à la persécution.

Si le gouvernement sait agir dans le sens de la paix, la solution sera le droit commun pour tous. Il lui faut prendre l'Eglise comme elle est, ou tenter de la détruire, il n'y a pas de milieu; mais s'il se range à cette dernière solution, il n'est pas sûr que, même avec la troupe, il pourra maintenir l'ordre dans le pays. Si nous n'obtenons pas de vivre selon la loi de 1901 — et non pas selon celle de 1881, que notre dignité ne nous permet pas d'accepter, — ce sera l'anarchie cherchée et voulue. Avec le droit commun, on peut éviter la guerre civile; sans le droit commun, l'arbitraire triomphe, et dès lors on ne peut rien prévoir. Quant à nous, membres de l'épiscopat et du clergé français, nous restons soumis à la volonté du Pape. Il nous a ordonné le calme. Nous obéirons.

Mgr Fulbert Petit manifeste par un mot qu'il n'est guère rassuré sur le sort des biens ecclésiastiques :

Quand quelqu'un s'empare d'un objet qui ne lui appartient pas, il est difficile de dire ce qu'il en fera.

Pressenti au sujet de la location des églises aux communes, il répond :

Cette question doit être réservée. La seule chose que je puisse vous dire, c'est que jamais nous n'agirons qu'avec l'assentiment du Souverain Pontife, et, pour chacun des cas en particulier, qui se présenteront, une autorisation spéciale sera nécessaire.

M. l'abbé Gayraud a dit de son côté à M. J. de Narfon :

Je crois savoir de source sûre que le Pape persiste et persistera à réclamer une garantie certaine et légale des droits de la hiérarchie ecclésiastique. C'est pour lui affaire de conscience.

Ce n'est pas que le Pape s'exagère la valeur d'une garantie légale : les lois sont, c'est vrai, assez précaires; de simples déclarations ministérielles sont tout de même encore plus variables, d'ailleurs, la reconnaissance légale des droits de la hiérarchie catholique fortifierait devant l'opinion la position défensive de l'Eglise.

Comme le Parlement actuel paraît peu disposé à voter les garanties demandées, nous sommes dans une impasse; sans décourager ceux qui chercheraient la solution dans la *Diocésaine de Bordeaux*, M. l'abbé Gayraud observe que ce ne seraient pas encore là, même après reconnaissance ministérielle, les garanties certaines et légales réclamées par le Saint-Siège.

Après avoir rendu justice à M. Briand :

J'estime, dit M. l'abbé Gayraud qu'il est allé aussi loin que possible, à son point de vue, dans la voie de la conciliation. Mais il traîne le lourd fardeau des fautes commises : de la rupture avec le Saint-Siège, de la méconnaissance du pouvoir pontifical et de son rôle nécessaire dans l'arrangement d'une affaire de ce genre. On a prétendu régler en dehors du Pape une question dans laquelle le Pape avait son mot à dire. Maintenant que le Pape ne veut pas dire son mot sans avoir la certitude d'une garantie certaine et légale en faveur de ses droits, toute l'habileté de M. Briand ne peut suffire à résoudre le conflit par de belles paroles. Voilà l'impasse où nous ont menés les auteurs de la loi.

LA CRISE DES SÉMINAIRES

Il y a une crise des séminaires et elle consiste en ceci qu'on va moins au séminaire; le nombre des entrées diminue dans une proportion inquiétante pour le recrutement du clergé français.

Des Congrès et des revues spéciales ont signalé le mal; Mgr Chesnelong, évêque de Valence, après s'en être entretenu avec son clergé au cours des dernières retraites pastorales, y revient dans une circulaire admirable de franchise, de perspicacité et d'esprit surnaturel.

D'où vient cette crise? Indépendamment des difficultés inhérentes à la grandeur même du sacerdoce, elle procède d'une dépression de la foi et de craintes exagérées chez les parents, voire même chez les prêtres, recruteurs attitrés des séminaires.

Beaucoup de mères chrétiennes qui, dit Mgr Chesnelong, en d'autres temps eussent rêvé pour l'avenir de leur fils une première messe, écartent délibérément cette possibilité...

Et voici que les craintes s'exaspèrent et se changent en terreur. Ce n'est plus, à l'égard du prêtre, l'indifférence glaciale, le dédain, l'hostilité sourde, mais la guerre ouverte. Les clameurs sectaires le dénoncent comme l'ennemi public. Quelque chose de leurs invectives demeure dans l'esprit des masses et y cristallise un dépôt de haine. Que nous réserve un avenir prochain? Nous chassera-t-on violemment de nos temples? Connaîtrons-nous la prison, l'exil, pire encore. Les imaginations alarmées se donnent libre carrière et franchissent les limites, non pas du possible, hélas! mais du vraisemblable.

Quelle mère, à moins d'avoir le tempérament des héroïnes de notre vieille épopée chrétienne, ne reculerait pour son fils devant de si effrayantes perspectives!...

Le clergé est-il lui-même inaccessible à ces causes de désenchantement?

Vous vous êtes livrés plus d'une fois à ces considérations désenchantées, chers et vénérés Messieurs, et peut-être quelques-uns parmi vous ont-ils eu la tentation de conclure à une indication providentielle : à savoir qu'il ne faut s'attrister qu'à moitié de la rareté des vocations, au moment où l'Eglise de France travaille à résoudre le douloureux problème de l'entretien du clergé; que recruter des séminaristes à l'heure où la possession des séminaires va nous être disputée et peut-être ravie, serait engager les jeunes gens dans une voie sans issue; qu'en ce moment, d'ailleurs, les prêtres ne font pas défaut, et que, si demain un plus grand nombre est nécessaire, la Providence se chargera d'aplanir les difficultés.

Il importe de citer la réponse toute de foi que Mgr de Valence oppose à ces calculs trop humains :

Ah! Messieurs, Dieu nous garde de pareilles tentations! La question du pain quotidien est grave, mais elle a été depuis longtemps solutionnée, en principe, par les promesses du Christ et toujours, pratiquement, par la charité de ses fidèles. Ayons confiance; rayonnons la confiance autour de nous et pensons aux âmes qui, sans le savoir peut-être, sont affamées du pain que les prêtres consacrent!

Il n'est pas exact que le nombre de prêtres soit actuellement suffisant. Les conditions modernes de l'apostolat en exigeraient bien davantage...

Abandonneriez-vous, par crainte de la pauvreté ou des vexations qui vous menacent, les âmes qui vous ont été confiées? Eh bien! les petits enfants qui reçurent de vous le baptême auraient le droit de vous maudire si, plus tard, ils apprenaient que votre sollicitude pastorale s'est désintéressée de leur avenir et que, grâce à vos timidités, complices du lâche calcul des familles, vous avez laissé périr dans sa fleur le futur prêtre qui eût pris votre place auprès d'eux, et entretenu dans leurs âmes cette vie que par vous Dieu leur donna.

Vous craignez, dites-vous, d'engager au service du Christ un enfant pour qui la croix serait trop lourde. Le Maître vous répond : « Hommes de peu de foi, quand je vous ai emmenés à ma suite sans argent, sans tunique, avez-vous manqué de quelque chose?... Voici que de jeunes âmes veulent s'attacher à mes pas, à l'heure même de la montée au Calvaire, et vous que j'ai récompensés d'être venus aux heures moins tristes, vous craignez pour ces âmes! »

Messieurs, quand on est prêtre, on a perdu le droit de douter ainsi de Jésus!

Que faire donc? Trois choses, répond Mgr Chesnelong, les trois actes essentiels du recrutement évangélique tels que l'ont enseignés Jésus-Christ et les apôtres : *Prier, parler, agir* enfin. Quel regret de ne pouvoir donner qu'une idée sommaire des développements très surnaturels et très pratiques que Mgr de Valence donne à sa pensée!

Prier, c'est le désir, l'ordre du Maître... Vous prierez avec l'humble insistance de celle qui voit auprès d'elle un berceau rester vide obstinément ou avec la confiante fierté de la mère que déjà de nombreux enfants entourent et bénissent.

Parler de Jésus, dire la joie de le servir, les grandeurs du sacerdoce au catéchisme, en chaire, partout. Pourquoi faut-il que l'on trouve si peu de prêtres parlant du sacerdoce comme le bienheureux curé d'Ars?

Agir sur les enfants donnant des signes de vocation, avant leur entrée au séminaire, pendant leurs études, durant les vacances, les cultiver avec prudence et dévouement. Puissent ces recommandations susciter autant d'apôtres du sacerdoce qu'il y a de prêtres en France!

UNE OPINION

Autre appréciation de M. le Dr Morelot : « Dans trois cas de bronchites, à la suite d'influenza, le Sirop Roche m'a donné de précieux résultats. Les améliorations qu'il a apportées dans l'état de plusieurs malades tuberculeux que je croyais désespérés me font un devoir de livrer ces lignes à la publicité. » Le Sirop Roche coûte 4 fr. 50 le flacon à la Pharmacie du 30, boulevard Magenta, à Paris. 3 flacons, 12 francs.

Mgr Le Camus jugé par Mgr Mignot

Mgr Mignot a prononcé l'oraison funèbre de Mgr Le Camus au service de quarantaine célébré le 15 novembre dans la cathédrale de La Rochelle. Voici le portrait qu'il trace du prélat défunt. Il fera revivre cette grande figure et montrera suffisamment la manière de l'orateur :

Serviteur de Dieu, certes il le fut, mais autrement que beaucoup. Il est malaisé d'embrasser d'un seul regard cette physionomie complexe, de caractériser d'un seul trait cette nature à part, riche de contrastes, où la bonhomie et la rondeur méridionales se mêlaient à la finesse et à la réflexion d'un esprit avisé, où l'habitude des recherches scientifiques n'avait jamais éteint les saillies primesautières d'un tempérament ardent et résolu. Ce fut, avant tout, un grand travailleur, conformément à sa première devise : « *Laboremus* ». Plus tard, élevé à la dignité épiscopale, il voulut être aussi un initiateur, un vrai chef. Il ne concevait pas l'autorité en dehors de ce rôle hardi et courageux; il se voyait plus volontiers à la tête de ses troupes qu'à la suite de la procession : « *Prasim dum prosim*. »

Sa vie fut remplie tout entière par l'étude patiente et opiniâtre; mais l'étude n'était pour lui qu'une forme de l'action et un moyen d'amener les âmes à Jésus-Christ. Il avait une intelligence des plus vives et des plus lucides, dont le ton pratique s'alliait toujours à une sorte de candeur naïve; un cœur qui se cachait sous une apparente brusquerie, mais dont les sentiments conservèrent jusqu'à la fin, comme ses yeux pleins de lumière, comme son visage sans rides, une fraîcheur d'enfant, une ténacité invincible dans les idées; une grande connaissance des hommes; une clairvoyance pénétrante puisée dans les leçons du passé et dans celles du présent, et, en même temps, une magnifique confiance en l'avenir, un inépuisable optimisme que rien n'a lassé, qu'aucune de nos présentes vicissitudes n'a effrayé.

S'il eut des défauts — et qui de nous n'en a pas? — rassurez-vous, ô vous qui l'avez aimé, ils lui ont fait pendant sa vie tout le mal qu'ils pouvaient lui faire, car il ne les dissimulait jamais; ils ne feront pas tort à sa mémoire. Il est de ceux que la mort grandit, que l'on discute, que l'on combat vivants, et que, disparus, on regrette. On ne voit bien la place qu'il tenait dans l'épiscopat, le but qu'il y poursuivait, que depuis que l'on constate le vide qu'il y laisse.

Mgr Mignot étudie successivement dans Mgr Le Camus, l'homme de foi et l'homme d'action, l'homme de foi simple, virginale, lumineuse, qui fut un homme de tradition et de progrès, l'homme d'action et d'initiative dont l'inlassable activité s'épanouit sous une triple forme : littéraire, administrative et politique.

Historien plus qu'un panégyriste, Mgr Mignot fait effort pour ne donner au défunt que la vérité, et certes, c'est assez pour le louer dignement. Il est donc telle initiative dont il avoue sans détour le caractère utopique et l'insuccès : à l'entendre, au contraire, Mgr Le Camus eut la main fort heureuse en traçant le programme actuel des études de son séminaire.

Les pages où il s'attache, avec une visible prédilection, à définir l'attitude et les tendances personnelles de Mgr Le Camus dans les conflits doctrinaux d'aujourd'hui seront probablement les plus remarquées sinon les moins discutées de cette oraison funèbre.

Où Mgr Mignot a réussi pleinement c'est à caractériser le but essentiellement apostolique que Mgr Le Camus a poursuivi sans relâche dans ses excursions à travers les livres ou les pays bibliques, et les traits dominants de son œuvre : l'esprit de piété, la fidélité à la tradition, une sage utilisation des découvertes modernes.

Il n'excelle pas moins dans l'analyse de l'âme même du défunt : homme de foi solide et naïve, passionné de Jésus-Christ, facile à pardonner et tout ensemble intransigeant dans la défense de la justice et de la vérité, travailleur enfin et travailleur acharné. Le panégyriste est documenté, il est vrai, dans cette partie de son discours par le plus sincère et le mieux informé de tous les témoins, par Mgr Le Camus lui-même en des notes intimes où l'âme si franche du grand évêque se montre au naturel. Inutile de dire que Mgr Mignot parle une langue merveilleuse ni d'ajouter que l'attente de ses auditeurs n'a pas été trompée.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 2 DÉCEMBRE

Perdus dans la tempête, grand dessin en couleurs de Jean Janet. — Dans la tempête. — L'orfèvre d'Amsterdam, nouvelle de Georges Régnal, avec illustration. — La Novia, roman de Georges Hue, avec illustration de Le Coultre. — Le portrait, roman de G. et M. Rousseau, avec illustration de Fabien Coop. — Pour les curieux. — L'automobile, conseils de Roy de Téramond. — Variété : Plumes d'autruche. Tout-Paris. — Conseils pratiques : L'hygiène du chauffage, par Mme Agnès Le Padux. — Jeux d'esprit, par Félix Jean. — Le trésor caché, page en couleurs de A. Lemot.

Abonnement : Un an, 6 fr. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

L'abonnement ne coûte que 4 francs pour les abonnés à la *Croix* quotidienne.

LES INVENTAIRES

Loire-Inférieure. — Nantes, 28 novembre. — De notre correspondant particulier :

Les inventaires eurent lieu simultanément, ce matin, dans les cinq églises restant à inventorier, savoir : Saint-Louis, Sainte-Anne, Sainte-Madeleine, Saint-Félix et Saint-Jacques. Partout les agents du fisc n'ont pu entrer qu'après que les portes eurent été enfoncées par les soldats du génie. On ne signale qu'un incident grave. Il s'est passé à Sainte-Anne. A la suite d'un colloque aussi vif que bref entre le curé et le commissaire principal Hennion, dont la brutalité est bien connue, le curé a été violemment expulsé de la sacristie avec les personnes qui l'assistaient, par les commissaires et les inspecteurs de la Sûreté générale qui accompagnaient M. Hennion. Les vicaires seuls ont assisté aux opérations d'inventaire qui ont pris fin trente minutes plus tard. A Saint-Louis, le départ du préfet, qui assistait aux opérations, a été salué par les huées d'un millier de manifestants.

Côtes-du-Nord. — Depuis quelques jours, le bruit court à Dinan que deux lieutenants du 13e hussards auraient donné leur démission pour ne pas prendre part au crochetage des églises.

Haute-Loire. — Mlle Marie Eynard, de Venteuges, a été condamnée à six jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

Pendant son interrogatoire, qui a duré deux heures, elle a édifié tout le monde par sa sagesse et l'à-propos de ses réponses.

Elle s'est montrée fière de souffrir quelque chose pour sa foi et disposée à mourir pour sa religion. Aussi une foule considérable l'a accompagnée à la voiture; on l'a comblée de félicitations et de fleurs. A son arrivée à Saugues, plusieurs centaines de personnes lui ont aussi fait une ovation et l'ont accompagnée sur le chemin de Venteuges à plus d'un kilomètre.

Une quarantaine de ses compagnes étaient du reste venues l'attendre pour l'accompagner jusqu'à son domicile. A leur rentrée à Venteuges, elles ont chanté des cantiques et sont ainsi arrivées à l'église paroissiale, où elles ont prié et glorifié Dieu encore une fois.

Lozère. — Il reste encore douze inventaires à faire dans la Lozère.

Ils seront certainement terminés ce soir.

De nouvelles suspensions ont été prononcées par le préfet, celles du maire de Cubières et de l'adjoint de Saint-Privat.

Parmi les incidents marquants qui se sont produits au cours des vingt-cinq inventaires effectués avant-hier dans le département, signalons, notamment un procès-verbal qui a été dressé à raison de son attitude contre le curé de Saint-Germain-de-Chirac. On a dû enfoncer les portes de son église.

A Quézac, la population attendait depuis quatre jours l'arrivée de l'agent des domaines. Croyant que l'inventaire aurait lieu pendant la nuit, les paysans étaient partis aux champs lorsque les gendarmes sont arrivés.

Une herse, doublant la porte de l'église et de nombreux madriers et débris de roches étaient amassés derrière elle. Le sous-préfet a passé par une fenêtre avec l'agent du fisc.

A Ronconles-de-Fumat, la porte de l'église était blindée et boulonnée. On a dû également passer par une fenêtre.

A Bacon, l'inventaire a été particulièrement mouvementé. La population était très surexcitée. Elle a injurié violemment les autorités et leur a fait la conduite en les invectivant jusqu'à près de 2 kilomètres de la localité.

Loiret. — A Nevoy, seule paroisse du Loiret non inventoriée au printemps dernier, par suite de la résistance énergique du curé et de ses paroissiens, l'inventaire a été fait par surprise au petit jour, le 20 novembre. M. l'abbé Lasserre, curé de Nevoy, prévenu seulement au moment où l'église était assiégée par plusieurs brigades de gendarmerie, a refusé d'assister à la violation de la maison de Dieu.

Haute-Savoie. — A la suite de l'inventaire de l'église de Saint-Gingolph, qui est la propriété de la commune, les paroissiens franco-suisses ont protesté devant le Conseil d'Etat du Valais contre ce fait que le Conseil bourgeoisial valaisan avait été empêché d'assister aux opérations de l'inventaire.

Ainsi qu'on le faisait prévoir hier, le Conseil d'Etat du Valais a décidé de porter sa protestation au Conseil fédéral contre les procédés de l'autorité française, en rappelant les déclarations faites le 2 mars 1906 par l'ambassadeur français.

MANIFESTANTS CONDAMNÉS

Hier, à l'audience du tribunal de Parthenay, le jeune Faucon, âgé de 20 ans, fils de honorables cultivateurs de Largeasse, canton de Moncoutant (Deux-Sèvres), a été condamné à huit jours de prison et 150 francs d'amende avec application de la loi de sursis pour la prison seulement.

Lors de l'inventaire de l'église de Largeasse, il avait, au moyen d'un madrier, renforcé la porte de l'église.

—o—

Hier ont comparu devant le tribunal correctionnel de Montpellier, sous l'inculpation d'outrages à la force publique et violence et voies de fait envers la troupe deux jeunes gens de Pignan, Camille Bouys et Antoine Grasset, qui, le jour de l'inventaire, avaient vaillamment combattu pour la défense de leurs libertés violées.

Après une remarquable plaidoirie de Me Bouche, le tribunal, tenant même compte du jeune âge des prévenus, les a condamnés, savoir : Bouys, à deux mois de prison et à 16 francs d'amende; Grasset, à un mois de prison et à 16 francs. Le bénéfice de la loi de sursis a été refusé aux prévenus.

La sévérité du tribunal est l'objet de tous les commentaires.

D'autre part, le tribunal correctionnel de Béziers a condamné à six jours de prison avec sursis, M. Jean Némorin Roger, propriétaire à Pomérols, poursuivi pour avoir jeté un banc sur les gendarmes lors de l'inventaire de l'église de cette localité.

Roger était défendu par Me Bonnenfant.

NOUVEAUX AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

Du *Gaulois* :

Le Conseil d'Etat formulera demain jeudi, en assemblée générale, un avis de principe en réponse à la question suivante, qui lui avait été posée par le gouvernement :

Les bureaux de bienfaisance conservent-ils le droit de faire procéder à des quêtes dans les églises, après la loi de séparation!

Le Conseil répondra affirmativement, en se basant sur ce que « la législation sur le droit des bureaux de bienfaisance et des pauvres, telle qu'elle résulte de la loi du 7 frimaire an V et de l'arrêté du 5 prairial an XI, est une législation toute spéciale, tout à fait indépendante des textes du Concordat, et qui par conséquent subsiste après l'abrogation du Concordat ».

« La pratique de ces quêtes, dira l'avis du Conseil, pourra donc être continuée légalement dans les églises après la séparation. »

Le Conseil d'Etat statuera prochainement sur l'étendue du droit de séquestre, sur les biens qui doivent entrer dans le séquestre et sur ceux qui, au contraire, doivent être mis à la disposition des communes le 11 décembre prochain.

A. C. J. F.

Un Congrès présidé par quatre évêques

Le département de l'Aveyron, qui avait vu, il y a deux mois, près de 1 500 jeunes catholiques réunis à Capdenac autour de leur évêque, a eu, dimanche encore, l'impressionnant spectacle de pareille foule de jeunes, appartenant à l'arrondissement de Saint-Affrique, réunis au chef-lieu de cet arrondissement, autour de quatre évêques, NN. SS. de Ligonnès, évêque de Rodez; Gély, évêque de Mende; Laurans, évêque de Cahors, et Ollier, évêque de Tepaza.

La journée fut un vrai triomphe pour l'A. C. J. F. et, par suite, pour la cause catholique; et de longtemps on n'oubliera, à Saint-Affrique, l'imposante manifestation qui se déroula dans les rues de la ville lorsque, au son du bourdon et aux accents de la fanfare, les 1 500 jeunes gens firent escorte aux prélats depuis le collège Saint-Gabriel, où se tenaient les réunions du Congrès, jusqu'à l'église paroissiale.

A la messe, Mgr Gély monta en chaire et son allocution fut un vrai chant d'espérance : Sa Grandeur n'est pas venue, malgré les discours de certains, présider à un enterrement de l'Eglise, mais à une résurrection, et l'éminent évêque de Mende le trouva en des termes qui auraient provoqué les applaudissements de la foule si le respect du lieu saint ne les avait retenus.

Au banquet, toasts vivement acclamés de MM. Souriac, délégué du Comité général de l'A. C. J. F. au Souverain Pontife; de Combis, du Comité de Toulouse; Bonnafé et Serin, du Comité départemental; de Castelnau, député de l'Aveyron; Guiety, archiprêtre de Saint-Affrique; de l'archiprêtre du Vigan et enfin de Mgr de Ligonnès que l'auditoire écouta debout.

Au salut du Très Saint Sacrement, Monseigneur l'évêque de Rodez a fait entendre les paroles les plus rassurantes et les plus énergiques : avec des chefs tels que lui, les fidèles de l'Eglise du Christ braveront tous les dangers et marcheront vers toutes les victoires.

Entre temps, les séances de travail du Congrès ont été très intéressantes et ont montré les progrès incessants de l'A. C. J. F. dans l'Aveyron.

Enfin, à 8 heures, séance solennelle de clôture que présidaient encore les quatre évêques : Serin a rendu compte des travaux et des manifestations de la journée; Souriac a prononcé un magistral discours sur les doctrines de l'A. C. J. F., et, tour à tour, NN. SS. de Rodez, de Cahors, de Tepaza et de Mende ont encore enthousiasmé l'immense auditoire par leur parole autorisée et réconfortante.

Merci à Dieu pour cette si belle journée!

J.

—o—

L'A. C. J. F. fait des progrès dans la Mayenne : M. Charles Poissos, d'Angers, en a développé dimanche le programme devant 200 jeunes gens venus à Mayenne des paroisses d'alentour.

L'archiprêtre de Notre-Dame, M. Patry, qui présidait la réunion, affirma les sympathies du clergé pour l'A. C. J. F.

Le même jour, autres réunions à Saint-Barthélemy, à Saint-Jean-des-Mauvrets, à Angers même, dans la salle synodale de l'évêché, où M. R. Couteau traita, devant 300 personnes, « de la paroisse et de l'esprit paroissial ».

Ligue des Femmes françaises

Dimanche dernier, M. Marc Humbert donnait aux adhérentes de la Ligue des Femmes françaises de Bayeux une conférence très réussie sur « l'action indispensable de la femme catholique dans les circonstances présentes. »

Cette réunion était une sorte d'examen de conscience des ligueuses de Bayeux avant le Congrès de Caen.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme Mc Kiss de Nemesker, femme du capitaine au 4e dragons, 35 ans, à Méry (Savoie). — Le marquis de Jouffroy d'Abbans, à Paris; Il était le petit-fils de l'inventeur de la navigation à vapeur. — M. René de Boisdeffre, compositeur de musique, à Vézelise (Meurthe-et-Moselle). Il était le cousin du général de Boisdeffre. — M. Rougeot, ancien président de la Chambre des avoués, près le tribunal de la Seine, 73 ans, à Paris. — Le député socialiste Dreesbach, du Reichstag, 62 ans. Il représentait la circonscription de Mannheim depuis 1898.

A la Société de géographie commerciale, M. G. Richard a fait une conférence sur l'intérêt qu'il y avait pour les puissances occidentales à fortifier la mer Rouge en prévision de tentatives d'invasion de la race jaune.

M. Francotte, ministre du Travail de Belgique, déposera, au cours de la session, un projet réorganisant les Conseils de l'industrie et du travail. Cette juridiction, d'arbitrale deviendra surtout conciliatrice.

LES BIENS DES RELIGIEUX

Devant le tribunal civil de Nevers, l'immeuble autrefois habité dans cette ville par les Dames Ursulines a été adjugé, sur surenchère, au préfet de la Nièvre, agissant au nom de l'Etat pour 81 700 francs.

« LA PAROISSE »

La Paroisse : sous ce titre, M. l'abbé Lenfant, curé de Saint-Antoine des Quinze-Vingts, prend l'initiative de publier tous les mois un vrai journal paroissial : informations paroissiales et religieuses, réponses aux objections courantes, appel à l'union de toutes les bonnes volontés. — Le premier numéro remplit très bien ce programme. M. l'abbé Lenfant y établit nettement pourquoi le Pape défend aux catholiques les associations cultuelles : il devait demander des garanties de premier ordre afin d'établir l'indépendance et l'autorité de la hiérarchie catholique dans l'exercice du culte. Pas une de ces garanties n'a été accordée.

Bon succès aux apôtres de *La Paroisse*!

GUERRE & MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général Warion, commandant la 42e brigade d'infanterie, à La Roche-sur-Yon, est placé au cadre de réserve.

A TRAVERS LES LIVRES

La liberté d'association. *Commentaire théorique et pratique de la loi du 1er juillet 1901*, par Crouzil, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. 1 vol. in-16 couronne. Prix : 3 fr. 50. Bloud, 4, rue Madame, Paris VIe.

L'auteur étudie la liberté d'association créée par la loi de 1901, d'une manière à la fois théorique et toute pratique. Le lecteur y trouvera exposés, discutés, complétés par des solutions ou des aperçus nouveaux, les grands problèmes soulevés, en France ou en Allemagne, au sujet du droit d'association; il y trouvera aussi des indications très détaillées, très minutieuses, qui le guideront comme par la main, s'il veut former un groupement légal.

Vie de la comtesse Scefi; bienheureuse Hortulane d'Assise, mère de sainte Claire, par le P. Ciro da Pesaro, traduit de l'italien, par une pauvre Clarisse. Un vol. in-8° avec illustration. Prix : 3 francs. S'adresser à M. Emile Clarisse, 32, rue Albert, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

L'histoire de la bienheureuse Hortulane d'Assise, ouvrage si plein d'intérêt qu'a donné récemment à son pays le R. P. Ciro de Pesaro, s'ajoute, comme une fleur nouvelle, au bouquet des œuvres séraphiques de l'Ordre franciscain dont l'ont enrichi des plumes célèbres.

Les origines du Centre allemand. *Congrès de Mayence* (1848). Traduction par M. Bessières. Préface et notes par M. Georges Goyau. 1 vol. grand in-16. Prix, 3 fr. 50. Bloud, 4, rue Madame, Paris, VIe.

C'est un document capital que celui dont M. Bessières nous donne ici la traduction. Le Congrès catholique de Mayence de l'année 1848 marque le début de l'activité civique des catholiques allemands; c'est jusqu'à ce Congrès qu'il faut remonter pour saisir les vraies origines du parti du Centre et pour constater que les catholiques d'Allemagne ne méritèrent leur prépondérance politique ultérieure que par un long apprentissage de l'action sociale. Les catholiques de France trouveront dans ce compte rendu des « leçons de recueillement et de charité, de réforme intérieure et de bon vouloir social ».

Un prêtre continuateur de Le Play. **Henri de Tourville (1842-1903)**, par Claude Bouvier, 1 vol. in-16. Prix, 1 fr. 50. Bloud, 4, rue Madame, Paris, VIe.

Après avoir étudié les préparations lointaines de H. de Tourville à son œuvre, M. Cl. Bouvier examine successivement en lui le sociologue, l'apologiste, le directeur d'âmes. Au cours de cet exposé, il trace un délicat portrait de l'homme et l'achève par le récit de sa mort.

Saint Vincent de Lérins, par F. Brunetière, de l'Académie française et P. de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). Un vol (*la Pensée chrétienne*). Prix, 3 francs. Bloud, 4, rue Madame, Paris.

Cette traduction, entièrement nouvelle et faite avec le souci de la plus exacte littéralité, est accompagnée de notes où les difficultés d'ordre historique et dogmatique sont élucidées. Partout, dans la traduction et dans le commentaire, est sensible la collaboration du maître éminent et de l'érudit latiniste qui ont signé conjointement l'ouvrage. On trouvera le texte latin partout où il a paru nécessaire de le citer.

L'abbé du Chayla et le clergé des Cévennes (1700-1702) *avec le nom de 500 victimes des Camisards*, par M. l'abbé Rouquette. Un vol. de 150 pages. Prix : 3 francs, Savaète, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le massacre des mobiles de la Marne en 1870 à Passavant, par A. Patoux. 110 pages, Savaète, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Une proclamation de M. Roosevelt

Nous ne résistons pas au désir de reproduire une proclamation adressée récemment par le président Roosevelt à ses concitoyens. Les termes tranchent singulièrement par leur caractère chrétien avec l'impiété odieuse des discours de nos gouvernants :

L'époque de l'année est venue où, conformément à la sage coutume de nos pères, m'incombe le devoir d'assigner un jour spécial d'actions de grâce et de louange au Tout-Puissant en raison des bénédictions que nous avons reçues, le priant qu'il veuille bien nous les continuer. Voilà encore passée une année de large bien-être! Jamais encore dans notre histoire, ou dans l'histoire d'aucune autre nation, vit-on un peuple jouir d'une prospérité matérielle aussi abondante que la nôtre; cette prospérité est si générale qu'elle ne doit faire naître en nous aucun sentiment d'orgueil téméraire, et encore moins aucune idée d'oubli insensé de nos responsabilités, mais plutôt un sens raisonné des bienfaits dont nous avons été comblés et un ferme propos, avec l'aide de la Providence, de ne pas les perdre par quelqu'une de nos actions.

Le bien-être matériel, tout indispensable qu'il soit, ne peut jamais être que le fondement de la vraie grandeur et du vrai bonheur d'une nation. Si nous ne construisons rien sur cette base, notre vie nationale sera aussi misérable et vide qu'une maison où l'on n'aurait mis que les fondations. Sur notre bien-être matériel, nous devons élever l'édifice de la vie individuelle et nationale vécue conformément aux lois de la plus haute moralité, sans quoi notre prospérité même se changera, dans le cours des temps, en malédiction au lieu de bénédiction. Nous devons être à la fois respectueusement reconnaissants pour ce que nous avons reçu et fermement décidés à en faire un moyen de salut et non de destruction.

En conséquence, par la présente, j'institue le jeudi 29 novembre prochain journée d'actions de grâce et de supplications pendant laquelle le peuple se réunira dans ses demeures ou dans ses églises, pour remercier pieusement de tout ce qu'il a reçu et demander qu'il lui soit encore accordé le pouvoir de bien user de ces dons.

En témoignage de quoi j'ai signé ici de ma main et fait apposer le sceau des Etats-Unis. Donné en la cité de Washington, ce vingt-deuxième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur, la mil neuf cent sixième, et de l'indépendance des Etats-Unis, la cent trente et unième.

THÉODORE ROOSEVELT.

AU PARLEMENT BELGE

LA QUESTION DU CONGO

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 27 novembre :

Le nombreux public, où l'on remarquait plusieurs diplomates et envoyés spéciaux des principaux organes de la presse anglaise et allemande, a été fort déçu, aujourd'hui, à la Chambre.

On devait entamer la discussion de l'interpellation sur le Congo; or, toute la séance a été prise par un débat sur l'élection de Courtrai qui, finalement, a été de nouveau « encommissionnée ».

Le gouvernement a toutefois fait une déclaration en réponse à une question du député radical Janson. Celui-ci, s'étonnant des déclarations hostiles à l'Etat indépendant faites à Londres par sir Edward Grey, chef du *Foreign Office*, en réponse à des députations, demandait si le gouvernement anglais n'avait pas fait de communication à ce sujet au gouvernement belge.

M. de Favereau, ministre des Affaires étrangères a répondu que « le gouvernement n'a reçu aucune communication et que, conscient de ses droits et de ceux de l'Etat indépendant, notre pays suivra, dans une pleine et complète liberté d'action, la ligne de conduite que commandent ses véritables intérêts. »

Le débat commencera demain, et c'est M. Hymans, le leader libéral, qui ouvrira le feu.

On annonce que le roi, le débat terminé, partira pour Villefranche, où il résidera jusqu'au mois de mai.

L.

PETITES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

— Tous les députés polonais ont décidé d'assister en corps mercredi et jeudi aux cérémonies funèbres en l'honneur de l'archevêque de Posen.

12 000 lettres et dépêches de condoléances y sont arrivées; de tous les points de la Pologne seront envoyées des députations. Ce sera une cérémonie fort imposante.

— Dans les milieux politiques danois on assure qu'au cours des entretiens qui ont eu lieu entre le prince de Bülow et le ministre danois des Affaires étrangères, comte Raben, lors du voyage du roi à Berlin, il a été question d'une extension nouvelle des relations économiques entre les deux pays, qui, comme on le sait, sont déjà très considérables.

— Le bruit court en Italie que le roi de Roumanie viendra à Rome visiter le roi d'Italie.

— Hier matin, le roi de Grèce et le roi d'Italie ont visité les monuments de la ville. A 3 h. 40 de l'après-midi, ils se sont rendus à la gare où les attendaient les membres du gouvernement et les autorités. Les deux souverains se sont embrassés deux fois.

A 6 heures précises, le train est parti pour Brindisi.

— Deux nouvelles condamnations ont été prononcées contre les révoltés de Portsmouth.

— M. Tittoni a déposé, sur le bureau du Sénat d'Italie, l'acte général de la conférence d'Algésiras.

— Le ministre de l'Agriculture et de l'Industrie a déposé le projet de loi concernant le repos hebdomadaire.

— Hier a eu lieu une élection complémentaire pour le Landtag de Prusse, dans la troisième circonscription de Berlin.

M. Moller (Sagan), libéral, a obtenu 1 117 voix; M. Ledebour, socialiste, 1 112; M. Ulrich, conservateur, 211. Ballottage.

— M. Wanestzky, député du gouvernement de Kharkoff, à l'ex-Douma, a été mis en état d'arrestation.

COURRIER MILITAIRE

Je rappelle aux lecteurs de la *Croix* que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à *M. La Ramée*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

T., n. Sém., Mende (Lozère). — S'il est sûr d'avoir les deux dispenses *portées sur son livret individuel*, qu'il adresse au recrutement une demande (papier libre), par laquelle il déclarera opter pour l'*article 21*. — Y joindre, comme justification, le *livret*. — Pas d'autre démarche à faire. — Le changement de dispense n'entraîne pas forcément le changement d'affectation dans la réserve.

80e Hie à N + 1. — L'engagement pour trois ans dans une compagnie d'ouvriers est soumis à l'autorisation du ministre de la Guerre. — De plus, comme pour ces engagements il y a un *essai*, le mieux est d'écrire auparavant au capitaine commandant la compagnie que l'on vise. — Quand un engagé de 18 ans est fort, on ne mesure pas toujours le tour de poitrine. — Ayant 18 ans seulement le 10 janvier 1907, que le futur engagé ne recrive vers le 20 décembre. Cela suffira. Je le guiderai pour les démarches et les pièces. — On peut arriver, après un an, à permuter, mais ce n'est pas toujours facile, car il faut le consentement des deux chefs de corps.

B., prof. petit séminaire de Montmorillon. — La question des « deux frères sous les drapeaux » ne pourra être réglée qu'*après le rappel*. Il n'est pas douteux que l'un des deux devra être *dispensé*.

E. D. Jannay-Clan (Vienne). — Le recrutement laisse le plus souvent affecté à la section d'infirmiers l'ancien dispensé article 23 qui a opté, après coup, pour l'article 21.

A. D., à J. — L'ajourné deux fois de la classe 1903 suivra le sort de sa classe et sera renvoyé avec elle — Ne pas trop escompter (vu les dernières nouvelles) le renvoi en mars prochain.

Vive la Croix! — On peut, dans l'article 23 (ancien), passer d'une licence à une autre. Mais il faut être licencié à 26 ans sous peine de rappel. En septembre, il faut produire chaque année la justification prescrite et prouver que l'on est candidat à *telle* licence.

L. Mairie, Elven (Morbihan). — 1° Le certificat joint aux dossiers de dispense art. 21 est celui des trois pères de famille domiciliés dans la commune. (Voir à la gendarmerie. Je ne puis reproduire ici des modèles). — Lire ci-avant : *Montmorillon*. La question se réglera après le rappel, pour les deux frères. — 2° Un frère âgé de 19 ans s'engageant *dispensera* son aîné rappelé.

E. de R., château du Bot, par Langon-sur-Vilaine. — Le conscrit doit être inscrit au canton *du domicile* des parents. Règle absolue. — On n'affecte aux dragons que jusqu'à 1m,74, pas au-dessus. — Le recrutement reçoit, chaque année, vers août-septembre, une *circulaire annuelle de répartition* contenant les règles d'après lesquelles il devra affecter les conscrits. Impossible de prévoir, par suite, d'une année à l'autre.

E. A. Garrée, par Rignac (Aveyron). — Si la dispense a été portée sur le livret individuel, le soldat ne devait faire qu'un an. (Voyez cela.) — Il suivra, dans le cas contraire, le sort de sa classe.

J. Piré (Ille-et-Vilaine). — Quand on ne se conforme pas à l'*Avis ci-avant*, il faut suivre les *Courriers* dans la *Croix*.

F. J., G. Sém., Montferrand. — D'après la circulaire de septembre dernier, le jeune homme engagé classe 1906 doit être *dispensé* par son frère appelé en octobre dernier. Mais l'aîné doit être *sous les drapeaux* pour revendiquer la dispense. Ce n'est pas le cas pour vous. Ecrire néanmoins au recrutement pour demander comment il envisage la chose.

H. D., rue Notre-Dame, à Nontron. — 1° S'étant engagé, article 23, il a, de ce fait, renoncé à la dispense article 21 qui existait alors. Si celle-ci était postérieure à son engagement, ce serait différent. — 2° La réforme temporaire survenue au cours de son année de service ne modifie en rien sa situation comme dispensé. Rien à faire. — 3° A l'arrivée au corps pour sa période, il passera la visite et exposera sa situation physique au major qui pourra lui éviter le service actif.

Gaspar M. — Evidemment un frère gendarme conférait la dispense à son cadet, avec l'ancienne loi et à condition de n'en avoir pas dispensé un autre déjà.

Répondu directement : — M. St-Just (Cantal). — M. Pr., inst. Notre-Dame à Guingamp. — Ch., 2e canonnier, f. du Portzic. — P., St-Rémy-en-Bouzemont (Marne). — Ch., rue des C., 34, Poitiers. — K., pl. T., Lambézellec (Finistère). — B. Meillé, J. Vicoin (M.-et-M.). — M. R., G. Sém. Mende. — V. Ch., rue de Bernis, Nîmes. — C. P., Nexon (Hte-V.). — J., rue V., Bourges. — A., Montigné-le-Brillant. — L. O. V., St-Marc-en-Couesnon. — M., Châteaurenault. — M. Châteaumeillant (Cher). — J., G. Sém. St-Brieuc. — Th. (L. C.), Toulouse. — J. B., par Montbrun (Dr.). — H., boul. V., 58, Lille. — D., Beaurepaire (S.-I.). — P. Vendresse, C. Djelfa (Algérie). — C., La Chapelle-Rainsouin. — R., Les Issards (Ariège). — C. Roquefort (Ar.). — F. Morez (Jura). — Le B., l'Hermitage-Lorge (C.-du-N.). — G. E., Commercy (Meuse). — Le S., G. Sém. Le Mans. — L. Semide (Gers). — A. D., vic. Moutiers (Savoie).

L. R.

L'AFFAIRE MERLOU

Nous avons dit que Mme Dallemagne, dite d'Addey, qui a tiré sur l'ancien ministre des Finances Merlou quatre coups de revolver, avait été interrogée hier par Me Flory, juge d'instruction et écrouée à Saint-Lazare.

Elle a déclaré à M. Flory :

— J'ai voulu tuer M. Merlou, qui a brisé ma vie, a-t-elle dit, et ce n'est pas sous l'inculpation de coups et blessures que je dois être poursuivie, mais pour tentative d'assassinat. J'ai prémédité mon acte. Je veux aller en Cour d'assises, où j'exposerai publiquement, au grand jour de l'audience, les raisons qui m'ont fait agir; alors l'opinion publique pourra me juger.

Je demande d'ailleurs à voir Me Henri Robert que je choisis pour mon défenseur. Je désirerais lui parler sur-le-champ et lui exposer devant vous, Monsieur le juge, les motifs de mon acte.

M. Flory envoie alors chercher Me Henri Robert.

Celui-ci arrive bientôt et Mme Dallemagne reprend :

— Je ne fuis pas les responsabilités. Oui, j'ai voulu tuer M. Merlou, oui, j'ai prémédité mon crime, et j'ajoute que je regrette de n'avoir pas complètement réussi. Ce que je ne veux pas, c'est que l'affaire soit portée sur le terrain correctionnel et qu'on étrangle les débats.

J'ai été écœurée quand j'ai vu que pour m'échapper M. Merlou s'était fait nommer ministre de France à Lima, car ce départ n'avait que ce but : fuir mon juste ressentiment.

Mme Dallemagne dit ensuite à son défenseur qu'elle lui racontera plus tard quels griefs d'ordre financier et intime elle avait contre l'ancien ministre.

Elle ne sera plus interrogée, maintenant, avant la semaine prochaine.

LES EXPLOITS DU FAUX MÉNAGE GUÉRIN-CESBRON

Le deuxième interrogatoire de Justine Pesnel a eu lieu hier après-midi, à 4 heures, à Versailles.

M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction, a tenté d'éclaircir les trois affaires de mariage qui ont fait l'objet de trois plaintes au Parquet : les affaires Laleire, Sudre et Wood.

Avec sa virtuosité habituelle, Justine Pesnel a expliqué sa façon — très loyale, à son estime — de procéder.

— Je mets les gens en présence, et ils se débrouillent. S'ils essayent de se tromper mutuellement, je n'y suis pour rien. Ça ne me regarde pas. Quant à moi, la présentation faite, l'accord conclu, je m'éclipse. Et, en attendant ma commission, je me lave les mains du reste.

D'ailleurs, un des plaignants, M. Wood, déjà, se désiste; quant aux deux autres, peut-être suivront-ils cet exemple, car ni l'un ni l'autre ne paraissent désormais friands d'une publicité trop intensive.

En ce qui concerne le mariage projeté entre M. Laleire et une Anglaise, Mary Smith, l'inculpée a prétendu que ce n'était qu'un faux projet de mariage imaginé par M. Laleire pour lui faire lever un Conseil judiciaire.

Qu'est devenue Mlle Smith? Où se trouve Mlle Nortchiff, la fiancée de M. Sudre (l'attaché libre)? Justine Pesnel n'a voulu parler ni de l'une ni de l'autre avant que le docteur Hébert se soit expliqué.

De tous les prémices de cette enquête, il résulte un fait capital qui se répartit ainsi :

Miss Mary Smith existe-t-elle?

Devait-elle, oui ou non, s'embarquer à Cherbourg avec le Dr Hébert, pour aller se marier en Amérique?

Est-ce elle qui, sous le nom de miss Mary Wilson, débarqua le 3, à New-York, du vapeur *Saint-Paul*?

Est-ce en son honneur qu'ont été échangés les coups de revolver de Bois-le-Roi?

L'INCENDIE DE L'« ALGÉSIRAS »

Les commandants Bonnet et Arden et le commissaire spécial de police Datrey poursuivent leurs enquêtes.

Ils n'ont rien recueilli, quant à présent, qui puisse permettre de déterminer une cause et écarter l'hypothèse d'une origine criminelle de l'incendie de l'*Algésiras*. A cet égard, un retraité de la marine, employé en qualité d'écrivain auxiliaire à l'école de pyrotechnie, a fait une déposition à la préfecture maritime :

Se trouvant, a-t-il dit, dimanche dans l'après-midi, dans un café de Lagoubran, avec une bande de matelots, l'un d'eux lui aurait dit : « Avant peu, vous entendrez parler d'une grande catastrophe dans la marine! »

Dès lors, en apprenant l'incendie, il se remémora cette conversation et en rendit compte à ses chefs qui l'engagèrent à déposer. Ce retraité aurait, assure-t-on, donné les noms de deux marins.

Ces marins ainsi désignés ont été interrogés et ils nient formellement avoir eu l'intention de faire prévoir un fait qu'ils ne pouvaient deviner. D'autres dépositions de ce genre recueillies par l'enquête judiciaire ne sont que l'écho de racontars de même nature.

Hier soir, l'inondation de la coque de l'*Algésiras* était complète. Ce qui reste du navire, c'est-à-dire une carcasse informe, est encombré d'un amas de ferrailles tordues par le feu.

On est toujours sans nouvelles des matelots disparus et il n'y a plus à douter que les malheureux ont été la proie des flammes.

CHEVEUX CLAIRSEMÉS allongés et rendus touffus, par l'*Extrait capillaire des Bénédictins du Mont Majella* qui arrête sûrement la chute et retarde la décoloration, 6 fr. le flacon. Fco mandat, 6 fr. 85, à l'administrateur **Senet, 35, rue du Quatre-Septembre, à Paris.**

On peut partout, à toute heure, se procurer instantanément une excellente eau alcaline gazeuse avec les comprimés Vichy-Etat au sel naturel extrait des sources de l'Etat. Exiger la marque Vichy-Etat.